



Extrait du registre des arrêtés
De la commune
D'USSON EN FOREZ

Arrêté n° AV2025-09 du 24 février 2025
Interdisant le stationnement et la
circulation pendant les travaux
d'élagage du Sequoia –
square René Humbert

Le Maire de la commune d'USSON EN FOREZ

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment dans ses articles L 2221.1 à 2212.5 et L 2213-1 à L 2213-31 ;

Vu le code de la route ;

Vu le décret n° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière ;

Vue la demande de l'entreprise MALON en date du 24 février 2025 ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Dans le cadre des travaux d'élagage, la circulation et le stationnement seront interdits aux abords du Sequoia, square René Humbert le 4 mars 2025.

ARTICLE 2 : La mise en place de la signalisation adéquate sera assurée par l'entreprise MALON.

ARTICLE 3 : La Mairie et l'entreprise sont chargées, chacune pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à
- Entreprise MALON.

Fait à USSON EN FOREZ le 24 février 2025.

Le Maire,
Hervé BEAL.

